



**Intervention de SEM. Walid Doudech,
Ambassadeur, Représentant permanent de Tunisie à Genève
À l'occasion de la 106^{ème} session du Conseil de l'OIM
(Genève, 24-27 novembre 2015)**

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord de vous féliciter, M. l'Ambassadeur Bertrand de CROMBRUGGHE pour votre élection ainsi que les autres membres du Bureau. Je souhaite également rendre hommage à l'Ambassadeur Sammie Pesky Edicco, Président de la précédente session qui a accompli un travail remarquable. Je saisis également cette opportunité pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats membres et aux nouveaux Observateurs de notre Organisation.

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par l'Ethiopie au nom du groupe africain.

Je voudrais exprimer notre appréciation de la présentation exhaustive et objective que M. William Lacy Swing, Directeur Général de l'OIM, vient de nous faire sur l'état actuel de la migration, phénomène humain, naturel, sans cesse croissant, mais malheureusement, souvent non volontaire. *(60 millions de personnes dans le monde ont été déplacés de force selon une estimation du HCR pour fin 2014)*. Ce phénomène est souvent imposé soit par des situations de conflits de plus en plus longues et dures à supporter, soit par des conditions chroniques de sous-développement socioéconomique, soit encore par des changements climatiques de plus en plus brusques et catastrophiques.

Nous apprécions également les efforts, continus, cohérents et évolutifs de l'OIM pour mieux gérer les flux migratoires croissants, dans le cadre d'une vision globale, et non pas strictement sécuritaire ; vision qui cherche à préserver la vie et la dignité du migrant, et à trouver le meilleur moyen de réaliser l'équilibre entre la quête de sécurité et de vie meilleure qui provoque la migration vers l'Europe, en particulier, et les besoins nouveaux des pays et des sociétés de destination.

Nous convenons que le défi consiste à développer des canaux robustes, surs et légaux qui organisent et permettent la mise en œuvre de politiques de migration, planifiée, bien gérée voulue et recherchée de part et d'autre.

Nous sommes convaincus que l'expertise de l'OIM permettra à notre Organisation d'apporter une contribution substantielle à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nous estimons qu'elle a un rôle incontournable à jouer pour atteindre les cibles fixées par le Programme de développement 2030 liées à la migration.

Monsieur le Président,

Un dixième de la population tunisienne vit à l'étranger et la Tunisie, souvent considérée, ces dernières années, comme étant un pays d'origine ou de transit des migrants, réguliers ou pas, vers l'Europe, est de plus en plus une destination de migrants.

Consciente des opportunités ainsi que des défis que lui représente cette situation, la Tunisie a entrepris d'élaborer une stratégie nationale, globale et coordonnée de la migration. Cette stratégie vise cinq objectifs prioritaires :

1. le renforcement de la gouvernance en matière de gestion des migrations, notamment à travers la mise en place d'un dispositif de coordination entre les ministères et organes concernés par les migrations (*Affaires sociales, Affaires étrangères, Douanes, Intérieur, Emploi*) et le renforcement de la culture de la concertation avec les représentants de la diaspora et les associations de la société civile tout en développant les connaissances relatives aux migrations. *Dans ce cadre, l'Observatoire National de la Migration joue un rôle important dans l'établissement d'une base précise de données, scientifiquement établie de l'état des lieux des migrations.*

2. la protection des droits et des intérêts des migrants tunisiens tout en renforçant les liens avec la mère-patrie, en particulier grâce à la formation des attachés sociaux et à l'amélioration des services rendus aux Tunisiens résidents à l'étranger.

3. le renforcement de la contribution de la migration au développement socio-économique au plan local, régional et national, à travers les programmes d'insertion des migrants dans le tissu économique national et la promotion d'initiatives de coopération décentralisée avec les représentants élus des régions qui accueillent les migrants tunisiens.

4. la promotion de la migration légale des Tunisiens tout en prévenant la migration illégale. Il s'agit de fournir aux migrants potentiels les informations nécessaires sur le marché du travail du pays de destination afin de leur assurer une meilleure insertion dans l'environnement du travail. *La prospection des possibilités de travail à l'étranger sera soutenue par une dynamisation des intermédiaires de l'emploi publics et privés aussi bien en Tunisie que dans les pays d'accueil.*

5. la protection des droits des migrants étrangers et des demandeurs d'asile, car, l'immigration en Tunisie est un phénomène nouveau qui prend de l'ampleur. En effet, plusieurs migrants, notamment libyens, syriens et palestiniens voulant s'installer en Tunisie se sont trouvés handicapés par l'absence de textes législatifs reconnaissant aux migrants le droit de résidence, de travail et d'asile politique. Actuellement des efforts sont déployés pour développer un support législatif consacrant les droits des migrants en permettant leur insertion dans le tissu économique et social.

Nous tenons à saluer ici l'apport fourni par tous nos partenaires (*l'OIM, la Suisse, l'Union européenne, les Etats Unis d'Amérique*) ayant permis la réalisation de différents projets de coopération qui visent notamment à intégrer la migration dans la planification du développement en Tunisie, à prévenir la migration irrégulière, à lutter contre la traite des personnes, à renforcer les capacités des acteurs nationaux pour une meilleure gestion des flux migratoires, des frontières, des migrants vulnérables, à développer les recherches sur la migration et l'identification des défis liés à la migration dans le contexte tunisien...

Nous sommes heureux d'avoir pu récemment conclure un amendement à l'accord de siège de l'OIM à Tunis, conformément aux dispositions de la convention n° 1266 du Conseil de l'OIM, et espérons le maintien d'un rythme soutenu de la coopération entre l'OIM et notre pays.

Monsieur le Président,

Nous voudrions réitérer notre engagement en faveur de la promotion d'une migration régulière, volontaire, source de développement et d'épanouissement.

Nous confirmons notre appui à l'OIM, qui ne cesse d'œuvrer en vue de faire face aux urgences des situations de crises migratoires et qui parallèlement, mène un travail de fond pour éviter ces situations de crises migratoires.

Je vous remercie pour votre attention.